Bonjour Madame PORTAL,

Le programme de revégétalisation consistera en :

1. une revégétalisation naturelle par étalement de la matière organique stockée suite aux travaux de déforestage. Cette matière organique garde un potentiel de germination qui permettra la reprise à partir d'espèces végétales endogènes. La superficie concernée sera d'environ 3,3 ha.

2. une revégétalisation active par introduction de 3300 plants sur une superficie d'environ 7,7 ha. Les espèces végétales seront de l'Inga et du Clitoria.

En espérant que ces informations apportent les éléments attendus.

Je reste à votre disposition pour tout nouveau compléments qui s'avèrerait nécessaire.

Cordialement M. MAINET